

#### 1. Quand aura lieu la réinscription annuelle iFlex?

La réinscription annuelle iFlex pour l'année 2023 aura lieu du lundi 07 novembre au vendredi 02 décembre 2022. Vous pourrez faire des changements à votre plan iFlex à ce temps et tous les changements seront en vigueur dès le 1 janvier 2023.

#### 2. Comment puis-je ré-inscrire?

Nous utilisons le système de réinscription des avantages Flexit360. Grâce à ce système, vous pourrez consulter toutes vos garanties Croix Bleue Medavie, y compris les renseignements sur les bénéficiaires et les personnes à charge. Vous pouvez faire des mises à jour à ces renseignements en faisant vos choix pour la prochaine année. Ce système est bilingue, accessible de partout et convivial.

#### 3. Le plan iFlex change-t-il cette année?

Pour 2023, il y a une amélioration du régime à la couverture des médicaments contre la fertilité augmentant le maximum à vie à 5 000 \$. De plus, la tarification MAC pour les statines a été supprimée. Ces modifications ont été apportées à chaque module -- de base, standard et amélioré. Pour en savoir plus, consultez le lien « Détails du régime » dans Flexit360 et obtenez plus d'informations sur les mises à jour de la couverture disponibles.

#### 4. Est-ce que les taux vont changer?

Oui, les taux iFlex et crédits variables fixes changent pour 2023. S'il vous plaît consulter le lien "Détails du régime" dans le système Flexit360 pour voir les taux iFlex et les crédits disponibles pour vous pour 2023.

#### 5. C'est quoi la RAMR (régime d'assurance maladie à la retraite) et est-ce que je qualifie?

Si vous avez 50 ans ou plus en 2023, vous pouvez bénéficier du programme RAMR. Vous bénéficieriez par premièrement placer des fonds pré-impôt dans un compte prime de santé pour votre retraite et deuxièmement, pour les employés de long terme, prendre avantage du programme iFlex à des taux avantageux sans avoir à compléter un questionnaire médical.

#### 6. Que va-t-il arriver si je ne m'inscris pas au programme iFlex?

Votre compte gestion-santé bien-être aura une balance de 0.00\$ et votre RAMR aura une balance de 100.00\$ seulement. Vos assurances santé, médicament et dentaire demeurent les mêmes que 2022 et si vous avez des crédits iFlex fixes restants, ces fonds seront placés par défaut en une somme dans votre Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif.

#### 7. Je désire avoir un compte gestion- santé (CGS) pour l'année 2023. Est-ce que je serais enregistré automatiquement?

Non, Si vous désirez contribuer à votre compte gestion-santé (CGS 2023), vous devez vous enregistrer soit en ligne.

#### 8. Où puis-je trouver l'information sur le programme iFlex?

Vous pouvez trouver des informations sur iFlex en sélectionnant "Détails du régime" dans le système Flexit360. Si vous avez des questions ou des préoccupations, vous pouvez contacter votre administrateur des avantages.

#### 9. Que dois-je faire si je dois changer mon plan du statut célibataire au statut familial?

Si vous devez changer vos personnes à charge pour le régime de l'année en cours (2022), communiquez avec votre administrateur des avantages d'effectuer votre réinscription.

#### 10. Où puis-je valider mes choix actuels?

Une fois que vous vous êtes connecté au système de Flexit360, reportez-vous au lien "Couverture d'examen" sur la page d'accueil. Vous pouvez aussi accéder le site web de la Croix Bleue Médavie au [www.medavie.bluecross.ca](http://www.medavie.bluecross.ca) ou contacter directement Blue Cross au 1-800-667-4511.